

ARRÊTÉ

relatif à la modification d'une artère sur la commune
de Chêne-Bourg

29 octobre 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 19 février 2025,

ARRÊTE :

1/ la modification d'assiette suivante :

Avenue de la Martinière

à l'artère partant du chemin de la Mousse et aboutissant désormais à l'avenue du Rond-Point.

Code voie : 15156, inchangé

Entrée en vigueur immédiate.

2/ Les modifications des adresses sont communiquées dans la Feuille d'avis officielle et par courrier.

3/ Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 31 octobre 2025